



***Avis relatif à la demande de permis unique portant sur  
l'implantation de quatre éoliennes en extension du parc  
éolien de METTET et FOSSES-LA-VILLE***

---

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de permis unique visant l'implantation de quatre éoliennes en extension du parc éolien existant de Mettet et Fosses-la-Ville.

La demande de permis unique émane de la s.a. Air Energy.

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études SGS Belgium s.a., dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 13 janvier 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 27 février 2009 :

**1. Sur le projet**

Considérant que le projet est inscrit en zone agricole et en zone forestière au plan de secteur ;

Considérant que le projet concerne l'extension du parc éolien existant de Mettet et de Fosses-la-Ville par l'implantation de deux groupes de deux éoliennes supplémentaires à l'ouest et au nord-est du parc, sur le territoire de la commune de Fosses-la-Ville. Le parc éolien existant compte onze éoliennes ;

Considérant que le projet d'extension est situé à plus de 500 mètres des zones d'habitat existantes ;

Considérant que le projet d'extension ne présente pas d'impacts supplémentaires sur le paysage et sur le patrimoine ;


**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'extension du parc éolien de Mettet et de Fosses-la-Ville tel que présenté.**

La CRAT fait siennes l'ensemble des recommandations émises par l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement.

La CRAT insiste à nouveau sur la nécessité de mener une réflexion globale sur le développement éolien sur l'ensemble du territoire wallon.

## **2. Sur la qualité de l'étude d'incidences**

**La CRAT estime que l'auteur a réalisé une étude de bonne qualité.**

  
p.g.  
Pierre GOT,  
Président.

Benoît BRASSINE  
Secrétaire